Ecrit par Echo du Mardi le 20 août 2021

Une revalorisation des APL au 1er octobre 2021

Une légère hausse des Aides personnalisées au logement (APL) de 0,42 % est attendue au 1er octobre 2021. Leur montant sera actualisé en fonction de l'Indice de référence des loyers (IRL) du 2e trimestre 2021.

Cet indice publié par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) le 13 juillet 2021, s'établit à 131,12€, ce qui représente une hausse annuelle du loyer de 0,42 %. Les aides vont donc augmenter de 0,42 % au 1er octobre 2021. Cette hausse fait suite à un gel de leur revalorisation en 2018 et à une désindexation des APL sur l'IRL inscrite dans les lois de finances 2019 et 2020.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 20 août 2021

L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer (ou de votre redevance si vous résidez en foyer). Elle est versée en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.

Textes de loi et références

- Article L823-4 du Code de la construction et de l'habitation
- Arrêté du 27 septembre 2019 relatif au calcul des aides personnelles au logement et de la prime de déménagement

L.M.